



**FR**

**COMMISSION DES FINANCES**  
**78<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 8 octobre 2015**

UNIDROIT 2015  
F.C. (78) 2  
Original: anglais/français  
septembre 2015

**Point n°4 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget  
et Comptes pour l'exercice financier 2014**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des Comptes 2014</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Avis à transmettre à l'Assemblée Générale à sa 74<sup>ème</sup> session</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2015 - Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2014</i>

1. Le budget pour l'exercice financier 2014 approuvé par l'Assemblée Générale à sa 72<sup>ème</sup> session (Rome, 5 décembre 2013), prévoyait que les dépenses effectives de € 2.272.475,00 seraient comblées par des recettes effectives de € 2.272.475,00. sans excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2013.
2. Les Comptes pour l'exercice financier 2014 montrent que les recettes effectives s'élevaient à € 2.111.515,17. En raison des dépenses effectives de € 2.164.347,77, la trésorerie à la clôture de l'exercice 2014 faisait apparaître un solde de € 36.557,82, résultant de la somme de € 89.390,42 (reportée de l'exercice financier 2013) moins le solde négatif en 2014 de € 52,832,60.
3. Les recettes et les dépenses pour les Comptes spéciaux s'élevant à € 1.180,69 se compensent. Le solde créditeur du Fonds du Roulement à la clôture de l'exercice financier 2014 s'élevait à € 370.188,55.

4. Pour faciliter la lecture des Comptes un résumé des recettes est indiqué ci-dessous (en euro):

	Prévision pour 2014	Recettes effectives 2014
Excédent actif au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	--	89.390,42
<b>Recettes:</b>		
Gouvernement italien	126.250,00	
Autres Etats membres	2.093.255,00	2.050.086,49
Contributions extraordinaires	0,00	20.000,00
Intérêts	1.000,00	339,00
Contribution aux frais généraux	15.000,00	15.000,00
Vente des publications	22.000,00	26.089,68
<b>Total des recettes effectives et excédent actif au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<u>2.272.475,00</u>	<u>2.200.905,59</u>
<b>Intérêts sur les avoirs du Fonds de Roulement</b>	<u>0,00</u>	<u>1.180,69</u>
<b>Total des recettes de l'exercice 2014</b>	2.272.475,00 =====	2.202.086,28 =====

5. Les variations affectant les dépenses pour 2014, qui indiquent une réduction globale de € 36,557.28, sont indiquées analytiquement dans les Comptes 2014 et peuvent se résumer ainsi:

	Estimation pour 2014	Dépenses effectives	Différence	
			Economie	Excédent
<b>A) Dépenses ordinaires</b>				
Chap. 1. Indemnités à titre de remboursement des frais	232.369,60	202.478,35	29.891,25	--
Chap. 2. Appointements et indemnités à titre de rémunération	1.277.481,00	1.159.051,67	118.429,33	--
Chap. 3. Charges sociales	424.624,40	392.194,51	32.429,89	--
Chap. 4. Frais d'administration	73.000,00	77.603,22	--	4.603,22
Chap. 5. Frais d'entretien	144.000,00	205.553,92	--	61.553,92
Chap. 6. Bibliothèque	121.000,00	127.466,10	--	6.466,10
Chap. 7 Programme de coopération juridique	0	0	0	0
Chap. 8 Fonds de réserve divers	0	0	0	0

<b>B) Dépenses extraordinaires</b>				
Chap. 9. Fonds de roulement	--	--	--	--
Chap. 10. Convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption de l'un des projets de Convention de l'Institut ou d'une manifestation scientifique	--	--	--	--
<b>Total des dépenses extraordinaires</b>	0,00 =====	0,00 =====	-- =====	-- =====
<b>Total des dépenses effectives</b>	2.272.475,00 =====	2.164.347,77 =====	180.750,47 =====	72.623,24 =====
<b>C) Comptes spéciaux</b>	0,00 =====	1.180,69 =====	-- =====	1.180,69 =====
Total des dépenses d'exercice	2.272.475,00 =====	2.165.528,46 =====	180.750,47 =====	73.803,93 =====

6. Le solde peut s'expliquer ainsi (en euros):

	<b>Budget</b>	<b>Effectif</b>
<b>Total des dépenses</b>	2.272.475,00	2.165.528,46
<b>Total des recettes</b>	2.272.475,00	2.202.086,28
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	0,00	36.557,82

7. *A la lumière des considérations qui précèdent, la Commission des Finances est invitée à exprimer son avis sur les Comptes pour l'exercice financier 2014, qui sera transmis à l'Assemblée Générale à sa 74<sup>ème</sup> session.*